

NOTE DE PRESSE

La Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne constate avec étonnement et consternation le comportement de certains individus, faisant partie d'une organisation dénommée « La Vision Sociale Pour l'Avancement de la Jeunesse », à l'origine d'agitations devant les locaux de l'institution le mercredi 21 avril 2022, au cours desquelles ils ont apposé des graffitis sur les murs externes.

La Croix-Rouge Haïtienne rappelle à la population et à la presse qu'elle est une institution régie par ses statuts, qui définissent son mandat spécifique, son mode de fonctionnement ainsi que sa mission qui est d'alléger les souffrances humaines, sans aucune discrimination, en toute neutralité et indépendance, particulièrement lors des catastrophes et des crises, conformément aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Conformément au Principe de Neutralité, la Croix-Rouge Haïtienne n'engagera aucun individu se réclamant de parti ou regroupement politique, malgré leurs menaces.

Compte tenu des Principes Fondamentaux du Mouvement et de nos règlements, la Croix-Rouge Haïtienne ne saurait donner suite aux messages que ces individus appartenant à des groupuscules politiques ont inscrit sur les murs, notamment la réalisation d'élection, car l'institution est indépendante et fonctionne selon les prescrits de ses normes statutaires et suit strictement le modèle tracé par la Fédération. De plus, l'institution détient déjà les lettres de chantages envoyées par ces mêmes individus. Ces lettres seront transmises aux autorités compétentes pour les suites légales.

La Croix-Rouge Haïtienne tient à informer la population qu'elle est auditée, sur une base régulière, par les firmes les plus compétentes de la place qui confirment la bonne gestion financière de l'institution.

De ce fait, la Société Nationale, bien qu'elle partage régulièrement des informations concernant ses activités avec le grand public, n'est autorisée à fournir de rapports qu'aux membres de son Assemblée, ses donateurs, le gouvernement, et la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dont elle est redevable.

La Croix-Rouge Haïtienne réaffirme son engagement à œuvrer pour prévenir et atténuer les souffrances humaines en toute impartialité sans distinction de race, de classe sociale, de religion ou d'opinion politique.

Port-au-Prince, 26 avril 2022

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : M. Périclès Jean Baptiste, Croix-Rouge Haïtienne, tel : +509 4895 6149

Facebook: <u>Crh Halti</u> Twitter: Kwa-Wouj Haiti www.croixrouge.ht



